



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 31 OCTOBRE 2011.

Présidente : Anne PLANCHE

Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents pour le premier Conseil de la législature 2011-2016.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Messieurs Jean-Louis Lovis et Samuel Zeller, habitants décédés récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

88 membres ont été convoqués.

55 membres répondent à l'appel.

33 membres sont absents dont 18 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutateurs sont Mesdames Françoise Kraemer et Daisy Caillet.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui sera modifié. Le préavis municipal n°1, point 7 de l'ordre du jour, sera débattu en point 11 :

- 1. Appel.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2011.**
- 3. Assermentation des nouveaux membres.**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**
- 5. Communications de la Présidente.**
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Préavis municipal n°2 : Compétences à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 8. Préavis municipal n°3 : Autorisations générales de plaider pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission.**
- 9. Préavis municipal n°4 : Autorisation générale de statuer en matière de servitudes sur les propriétés communales pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 10. Préavis municipal n°5 : Autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières et pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 11. Préavis municipal n°1 : Arrêté d'imposition pour l'année 2012. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 12. Préavis municipal n°6 : Demande de crédit de Frs. 20'000.- pour le projet d'agrandissement du columbarium et la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 13. Interventions individuelles.**

L'ordre du jour modifié est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2011.

Chaque membre a reçu avec la convocation, une copie du procès-verbal de la séance du 30 mai 2011. La secrétaire signale une erreur en page 134 du procès-verbal. Dans le bilan de législature que dresse Madame la Syndique, il est fait mention de Madame Suzanne Addor-**Ackermann**. Il s'agit, en fait, de Suzanne Addor-**Ackerson**.

Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, une abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Mesdames Audrey Bonardo, Angeles Voutaz, Joële Zeller et Messieurs Didier Bonardo, Daniel Gass, Charles-André Perrin et Carmine Rosati sont assermentés.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Aucune question en suspens.

5. Communications de la Présidente.

La Présidente rappelle aux conseillers qui désirent prendre la parole, qu'ils doivent se lever et attendre le micro pour parler.

Afin de réaliser de substantielles économies, le bureau du Conseil propose aux membres qui le souhaitent, de prendre connaissance des procès-verbaux, préavis et autres communications concernant les séances, directement sur le site internet communal (www.method.ch) ou auprès du Greffe municipal. Les convocations seront toujours envoyées nominativement par Poste. Les conseillers intéressés par cette façon de faire sont priés de s'annoncer en fin de séance auprès de la secrétaire.

6. Communications de la Municipalité.

Monsieur le Syndic remercie les membres qui ont quitté la Municipalité au 30 juin 2011. Madame Cinzia Galli Ratano qui a œuvré durant 6 ans, Monsieur Pascal Marendaz pour 9 ans d'activité et Monsieur Carmine Rosati, pour 5 ans de bons et loyaux services. Une petite attention leur est remise sous les applaudissements chaleureux des conseillers.

Madame Janique Tissot informe le Conseil que : • Madame Sandrine Marmo a été nommée déléguée communale à la STEP en remplacement de Monsieur Raymond Ciana. • Monsieur Patrick Girard a été engagé, dès le 1^{er} décembre, en tant que suppléant à la STEP en remplacement de Monsieur Sébastien Duerrenmatt. • Madame Sandrine Marmo passera dans les maisons les 7 et 8 novembre prochains pour le relevé des compteurs d'eau. • La Municipalité a envoyé un courrier au médecin cantonal afin de connaître son avis quant à la présence de produits phytosanitaires dans notre réseau d'eau potable. Le médecin cantonal se rallie au service de la consommation et des affaires vétérinaires qui dit que «les effets connus d'intoxication à des produits chimiques surviennent à des concentrations dans l'eau nettement supérieures à la norme de tolérance». Un bureau d'ingénieur a également été mandaté pour effectuer une étude sur ces produits phytosanitaires. Cette étude aurait mis le doigt sur la cause de ces répercussions. Comme nous partageons la source avec la commune voisine, la Municipalité de Suscévaz n'a pas voulu entrer en matière et cette piste a dû être abandonnée.

Madame Eliane Piguët signale que : • La rentrée scolaire s'est déroulée calmement, malgré un effectif important au primaire de 20 à 26 élèves par classe. Au secondaire, ce sont environ 30 enfants de Method qui doivent jongler avec les bus, les horaires et les pauses de midi qui deviennent de plus en plus courtes. Les parents sont souvent sollicités et obligés de faire des trajets pour aller chercher les enfants à Yverdon. Certains élèves doivent même aller manger à la cantine. Madame Piguët souligne que cette problématique n'est absolument pas le souhait de la Municipalité. • Concernant la déchetterie : le lieu de stockage des appareils électriques et électroniques a été modifié. Les caisses se trouvent maintenant sous le couvert à côté de la roulotte. Une loi fédérale oblige les communes à mettre ces matériaux à l'abri des intempéries. Les déchets spéciaux (piles, solvants, peintures...) peuvent être amenés à la déchetterie, mais seulement en petites quantités. Le cas échéant, ces déchets peuvent toujours être rapportés au fournisseur.

Attention à ne jamais mélanger ces produits, car il peut y avoir des risques d'explosion au moment du transport. Une quinzaine de sacs poubelle noirs non-triés, contenant des incinérables, du verre et même des piles, ont été découverts dans la benne des déchets encombrants. Madame Piguet espère qu'une telle chose ne se reproduira pas car cela est très embêtant. Le transport des déchets encombrants étant assez cher et plus élevé que pour les ordures ménagères ou autres déchets, une benne sera installée pour trier le bois. Ceci devrait permettre de faire de substantielles économies. • La Journée des aînés a été organisée le 30 septembre, avec la visite du Domaine de la Lance. Une trentaine d'adultes et quarante enfants ont partagés un moment convivial. Madame Piguet montre des photos de la journée et remercie, Madame Messerli pour la magnifique décoration de la Grande salle, les dames du village qui ont confectionné des confitures pour agrémenter les tartines du petit-déjeuner et Monsieur Charles Perrin pour l'animation musicale.

Monsieur Christian RoCHAT annonce que cette année encore, des sapins de Noël seront disponibles sur inscription auprès du Greffe pour la somme de Frs. 10.-. A noter que la commune achète les sapins Frs. 18,50.-/pièce.

Monsieur Amadio Santacroce donne lecture d'un courrier émanant de la société de couture de Method. Les dames de la société proposent de financer l'installation d'un banc métallique à l'orée du bois de la Séraule. Le remplacement des planches du banc du cimetière sera également pris en charge. Monsieur Santacroce remercie vivement la société de couture pour tous les dons qu'elle fait à la commune et assure que le banc sera installé prochainement selon les désirs de ces dames.

7. Préavis municipal n°2 : Compétences à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal a été envoyé avec la convocation. La Présidente signale que suite à une erreur de formulation, l'article 2 a été supprimé du préavis. La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Franck Neveu donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan, Franck Neveu et Patrick Girard s'est réunie les 18 et 20 octobre 2011. La commission est consciente de l'importance, pour la Municipalité, d'avoir une certaine marge de manœuvre financière lorsque se présentent des cas exceptionnels et imprévisibles. Les membres de la commission demandent toutefois que, comme pour la législature précédente, les décisions prises dans le cadre de cette compétence soient présentées par la Municipalité lors du Conseil général suivant. Vu ce qui précède, la commission à l'unanimité recommande au Conseil d'accepter le préavis.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Le préavis municipal n°2 est accepté à main levée, sans avis contraire, une abstention.

8. Préavis municipal n°3 : Autorisations générales de plaider pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission.

Le préavis municipal a été envoyé avec la convocation. La Présidente signale deux erreurs. En première ligne du préavis, il faut lire : «Alinéa 3 du CPC» et non «Alinéa 2, lettre b du CPC». En fin de préavis, il faut lire : «Entendu le rapport de la **commission**» et non «Entendu le rapport de la **commission de gestion**». La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission.

Madame Véronique Marendaz donne lecture du rapport : La commission composée de Jean-Christophe Ducret, Philippe Corset et Véronique Marendaz s'est réunie le samedi 15 octobre 2011. Après discussion, la commission à l'unanimité demande au Conseil d'accepter le préavis, à savoir : d'accorder à la Municipalité l'autorisation de plaider pour la législature sous réserve que la valeur litigieuse ne dépasse pas le montant de Frs. 10'000.-. En cas de litige dont la valeur en cause dépasse la somme de Frs. 10'000.-, la Municipalité doit auparavant soumettre le cas au Conseil.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Le préavis municipal n°3 est accepté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

9. Préavis municipal n°4 : Autorisation générale de statuer en matière de servitudes sur les propriétés communales pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan, Franck Neveu et Patrick Girard s'est réunie les 18 et 20 octobre 2011. Elle a étudié le préavis n° 4 qui décrit le cadre des autorisations et compétences de la Municipalité en matière de servitudes sur les propriétés communales et recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter le préavis.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Le préavis municipal n°4 est accepté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

10. Préavis municipal n°5 : Autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières et pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011-2016. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Patrick Girard donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan, Franck Neveu et Patrick Girard s'est réunie les 18 et 20 octobre 2011. Pour la commission, ces autorisations générales visent à laisser une marge de manœuvre raisonnable à la Municipalité, évitant de façon significative certains contretemps et procédures contraignantes dans les opérations de faible importance. La Municipalité continuera à suivre la règle consistant à signer un acte de promesse de vente et d'achat ne devenant effectif qu'après l'approbation, par le Conseil général, des conclusions du préavis correspondant. Vu ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Les trois articles du préavis municipal n°5 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, une abstention.

11. Préavis municipal n°1 : Arrêté d'imposition pour l'année 2012. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Oscar Hernan donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan, Franck Neveu et Patrick Girard s'est réunie le 20 septembre 2011 en présence de l'ensemble de la municipalité, le 18 octobre et le 20 octobre en présence de Monsieur le Syndic Roger Augsburgers et Madame Nicole Conrad, Boursière communale. Elle a étudié la proposition de la Municipalité d'augmenter le taux d'imposition communal à 75%. La commission juge qu'une augmentation du taux d'imposition ne se justifie pas pour l'augmentation d'un poste de charge spécifique mais doit être fixé avec une vue d'ensemble sur le budget de fonctionnement de la commune.

Sachant que le coût supplémentaire net de la réforme de la police n'est en fait que de Frs. 10'000.-, ceci grâce à la baisse du taux de l'impôt cantonal de deux points qui génère une économie de Frs. 20'000.-, la commission juge cette augmentation de coût faible par rapport au budget de la commune qui ne justifie pas à elle seule l'augmentation du taux d'imposition. En conséquence, la commission recommande à la majorité de refuser l'article 1, mais d'accepter les articles 2 et 3.

Monsieur le Syndic donne quelques précisions supplémentaires concernant l'arrêté d'imposition et la réforme policière. Pour l'année 2012, le canton demande : Que la commune encaisse le coût de la nouvelle réforme policière à raison de 2 points d'impôt ce qui veut dire que notre arrêté d'imposition doit passer de 72 % à 74 %. Ces 2 points d'impôts doivent être payés sous forme de facture au Canton. De son côté, le Canton diminue son propre arrêté d'imposition de 2 points d'impôt ce qui veut dire que l'arrêté d'imposition du canton passe de 157.5 % à 155.5 %. Donc, pour le contribuable de Method rien ne changera dans son porte monnaie. Pour notre commune, le coût de la réforme policière s'élève à Frs 30'200.-. Notre point d'impôt est de Frs 9'552.-. De ce fait, la réforme policière représente pour notre commune une charge totale de 3,16 points. Au bouclage de l'année 2010, notre capacité d'autofinancement (Bénéfice + amortissements) était de moins Frs 72'530.-, c'est-à-dire que la commune a eu un manque d'argent dans son porte monnaie de cette somme. Au vu de cette situation, la Municipalité a décidé d'augmenter l'arrêté d'imposition de 3 points pour couvrir au minimum les frais de la nouvelle réforme policière que le canton va nous demander en 2012. La commission de gestion invoque dans son rapport que les 2 points de diminution que le canton applique nous sera restitué pour cette réforme. C'est faux. C'est notre commune qui doit encaisser, par le biais des impôts, le coût de cette réforme policière pour la leur redonner. D'ailleurs, nous venons d'apprendre par la presse, que le canton va encore baisser son taux d'arrêté d'imposition de 1 point en raison de sa bonne situation. Il passera ainsi en 2012 de 155.5 % à 154.5 %. Donc, pour le contribuable de Method rien ne changera dans son porte monnaie. Sachez également, que la sécurité publique est à disposition de chaque habitant de votre commune et malheureusement, elle a un coût. Pour votre information, la commune de Method doit respecter les engagements pris lors des conseils généraux précédents soit : L'AF du Mujon, la traversée du village, la défense de la décharge bioactive. Elle doit également assurer dans les 5 ans à venir des entretiens importants du patrimoine communal soit : Le réseau d'eau potable, le réseau d'égouts, la Grande salle, le congélateur, le collège. A ce sujet, un plan des investissements et une planification financière seront élaborés pour le prochain Conseil général. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil d'accepter l'arrêté d'imposition 2012.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Louis Girardet signale deux formulations malheureuses dans le préavis. Il serait judicieux de remplacer la phrase : «le taux cantonal de base est **porté** à 155.5%» par : «le taux cantonal de base est **ramené** à 155.5%». Ensuite, dans l'article 1 du préavis, ce n'est pas l'arrêté d'imposition qui est fixé à 75%, mais le taux d'imposition.

Monsieur Oscar Hernan partage effectivement ce qui vient d'être démontré par Monsieur le Syndic, mais cela ne figure pas dans le préavis. Il est réjouissant de constater que le Canton nous gratifie d'une nouvelle baisse d'un point. Cependant, le préavis indique une augmentation d'impôt d'un point. La commission a jugé inadéquate la méthode qui consiste à établir un automatisme entre une prévision d'augmentation de charge et une augmentation automatique et correspondante d'impôt.

Monsieur Amadio Santacroce répond en tant que responsable du dicastère de la Police. En premier lieu, il ne s'agit pas d'une augmentation du budget, mais d'une facture reçue de l'Etat et sur laquelle la Municipalité n'a aucune influence. L'augmentation d'un point qui est proposée va partir directement sur une facture. Par contre, les autres charges (réparation de la Grande salle, entretien de bâtiments communaux...) sont susceptibles d'être modifiés, travaillés et réfléchis par la Municipalité. L'automatisme reproché par la commission a été discuté par l'Union des communes vaudoises, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Le financement de la réforme policière qui entrera en vigueur en 2012, est un paramètre sur lequel nous n'avons aucune maîtrise. Nous allons recevoir une facture de Frs. 30'177.-, qu'il faudra bien payer. Si la Municipalité propose d'augmenter les impôts de 1 point, c'est qu'elle a bien réfléchi et ne peut faire autrement. La commission, dans son rapport, dit qu'une augmentation de Frs. 10'000.- est supportable pour la commune. La Municipalité soutient que non. Cette somme de Frs. 10'000.- n'est pas anodine et représente par exemple, le coût annuel du fonctionnement de l'église, le coût de l'électricité pour l'éclairage public pour tout le village pour un an, le coût de l'électricité pour la station de pompage pour alimenter le village en eau. Si la Municipalité demande cette somme, c'est qu'elle en a besoin pour payer la facture de la réforme de la police en 2012. Etant donné que le Canton vient d'annoncer qu'il allait encore baisser son taux d'un point, la situation restera identique pour le portemonnaie de la population.

Madame Michèle Depairon demande quelle somme globale représente ces 3 points d'augmentation ?

Monsieur Amadio Santacroce répond qu'un point est équivalent à Frs. 9'552.-. Donc 3 points, Frs. 28'656.-.

Madame Cinzia Galli Ratano croit se souvenir qu'à fin juin 2011, le point d'impôt pour notre commune était d'environ Frs. 15'000.-. Quelles sont les raisons qui ont fait passer ce montant à Frs. 9'500.- ?

Monsieur le Syndic ne peut répondre à cette question car il n'avait pas connaissance de ce fait, mais il regardera avec la Boursière.

Monsieur Abramo Ratano constate que la situation au niveau financier est plutôt confuse. Il semblerait logique que la Municipalité expose les conditions financières de la commune, ainsi que le plafond d'endettement et les prévisions pour la législature avant que le Conseil se prononce sur le taux d'imposition. La raison invoquée de la baisse du taux cantonal, ne doit pas être une excuse pour augmenter l'impôt communal.

Monsieur Amadio Santacroce rappelle que les 2 points de bascule sont obligatoires. Ce type de financement a été décidé par l'Union des communes vaudoises, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Le Canton restitue 2 points et les communes doivent facturer ces 2 points. Il est évident que dans les communes où le point d'impôt se situe à Frs. 30'000.-, cela ne pose aucun problème pour couvrir les frais de la Police. A Method, cela ne suffit pas. Pour répondre directement à la question de Monsieur Ratano concernant le Budget et le plafond d'endettement, la municipalité est soumise à des délais par la Préfecture et le taux d'imposition doit être fixé à fin novembre. Le Budget a, pour sa part, un délai fixé à fin décembre.

Monsieur le Syndic ne tolérerait pas que cette facture soit payée par la trésorerie courante et demande aux conseillers d'accepter le préavis. Il faut être conscient que la réforme policière coûte plus que cette bascule imposée par le Canton.

Monsieur Yves Epenoy partage l'avis de Madame Galli Ratano et croit se souvenir qu'à l'époque où il faisait partie de la commission de gestion-finances, le point était beaucoup plus élevé que les Frs. 9'500.- annoncés. Si l'on regarde le procès-verbal de la dernière séance, on constate qu'une économie de Frs. 110'238.- a pu être réalisée sur les travaux de la traversée du village. Ce montant représente plus de dix fois l'augmentation d'impôt demandée. Il y a donc d'autres moyens de trouver la somme requise, sans rehausser le taux d'imposition. Monsieur Epenoy encourage les conseillers à refuser le préavis.

Monsieur Oscar Hernan constate que tout débat concernant les impôts est un sujet sensible, raison de plus pour utiliser une bonne méthode. Le fait que ce préavis fasse un automatisme entre une augmentation de charge et la même augmentation systématique d'impôt, n'est pas enviable et court-circuite un débat sur une hausse d'impôt qui devra certainement avoir lieu. On ne peut débattre d'un taux d'imposition que lorsque l'on a une situation financière globale, des comptes, des budgets, un plan financier, des projets d'investissements, des objectifs, etc...

Monsieur Amadio Santacroce répond que l'on ne peut pas parler d'automatisme. Cette mesure est prise uniquement pour financer la Police. Ces mesures sont imposées par le Canton.

Elles ont été décidées par le Grand Conseil et adoptées en votation par le peuple vaudois. Dans notre village, les incivilités sont en augmentation et nous faisons appel à la Police tous les jours. Les murs de la Grande salle ont été tagués, le jardin public et l'église ont subi des déprédations, les abribus ont été plusieurs fois endommagés. L'année prochaine, la société de Jeunesse organise le Giron des Jeunesses campagnardes. Nous avons et auront encore besoin de la Police. Il est normal, et il en est de la responsabilité de la commune et des citoyens, de financer ce service public. Ce service ne peut être subventionné que par le biais de l'impôt communal et non par des taxes.

Monsieur Jean-Louis Girardet demande que le préavis soit accepté, mais en modifiant l'article 1 comme demandé lors de son intervention précédente.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote de l'arrêté d'imposition 2012.

L'article 1 du préavis municipal n°1 est accepté à main levée avec 27 voix, 24 avis contraire et cinq abstentions. Les articles 2 et 3 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

12. Préavis municipal n°6 : Demande de crédit de Frs. 20'000.- pour le projet d'agrandissement du columbarium et la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Brice Marendaz donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan, Franck Neveu et Patrick Girard s'est réunie les 18 et 20 octobre 2011. La commission prend note du besoin d'agrandir le columbarium et de créer un jardin du souvenir. L'estimation de ce budget a été réalisée sur la base de plusieurs devis comparatifs. Afin de garantir une équité entre les familles qui choisissent le rite de l'incinération ou celui de l'inhumation, nous invitons la Municipalité à revoir, dans le cadre du nouveau règlement, le montant de la taxe. En conclusion la commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n°6.

Monsieur Amadio Santacroce donne quelques précisions supplémentaires et montre un photomontage du projet. Un nouveau règlement de gestion du cimetière est actuellement à l'étude au sein de la Municipalité. Il sera prochainement envoyé au Canton pour approbation et passera ensuite en votation devant Conseil.

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Marlyse Marendaz regrette le manque d'espace et se demande si l'on ne devrait pas prévoir de suite des infrastructures plus grandes et ainsi obtenir de meilleures conditions auprès des artisans.

Monsieur Amadio Santacroce répond que le projet a été élaboré de façon à pouvoir évoluer au fur et à mesure de nos besoins. Des éléments pourront être rajoutés sur les côtés en arc de cercle et en harmonie avec le jardin du souvenir au milieu. Cette option a été choisie après avoir pris connaissances des différentes façons de faire dans les villages alentours et en fonction des finances communales. Actuellement, il ne reste plus qu'une place de libre au columbarium, mais nous ne savons pas comment les mœurs vont évoluer. A l'avenir, les gens préféreront peut-être le jardin du souvenir ou l'ensevelissement. Avec cette solution, nous pourrions proposer dans le nouveau règlement du cimetière toutes les possibilités aux personnes, à savoir l'inhumation, les petites tombes cinéraires, le columbarium ou le jardin du souvenir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote.

Les quatre articles du préavis municipal n°6 sont acceptés à main levée, un avis contraire, aucune abstention.

13. Interventions individuelles.

La Présidente rappelle que le traditionnel dîner des dames de la couture aura lieu le dimanche 06 novembre. Les inscriptions sont encore acceptées chez Madame Eliane Perret. La prochaine séance du Conseil général est agendée au mercredi 14 décembre.

Madame Dorina Kramer-Besuchet demande si tout le monde peut afficher au pilier public, des annonces privées pour des appartements à louer ? Un tel avis y figure.

La Présidente signale que cette annonce a été retirée, car il fallait de la place pour afficher les résultats des élections.

Monsieur le Syndic répond qu'il ne voit pas d'inconvénient à une telle démarche, étant donné que les appartements proposés sont situés dans le village. Toutefois, la Municipalité ne s'est pas positionnée par rapport à cela.

Madame Dorina Kramer-Besuchet a toujours pensé que seuls des avis officiels pouvaient être insérés au pilier public. Pas des publicités.

Monsieur le Syndic prend note de la remarque et se renseignera. Une réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

Madame Véronique Marendaz, responsable du contrôle des habitants, apporte des précisions sur la population du village : Notre commune compte 570 habitants. 62 femmes et 76 hommes de moins de 16 ans, ainsi que 217 femmes et 215 hommes de plus de 16 ans.

Monsieur Yves Epenoy demande si le projet de directives en matière de Police des constructions avance ? Lors du dernier Conseil, Monsieur Santacroce avait annoncé que le projet était à l'étude auprès du Canton.

Monsieur Amadio Santacroce répond que le projet sera présenté lors du prochain Conseil, le 14 décembre.

Monsieur Yves Epenoy a une seconde question concernant les transports publics. Est-ce qu'un membre de la Municipalité ou un citoyen fait partie d'une commission de planification des transports Mobilis ou est consulté à ce sujet ? Par rapport à Suscévaz, nous devons payer une zone supplémentaire, pourquoi ? De plus, il n'y a plus de bus le soir à partir de 20h10 en semaine. La Municipalité est-elle au courant de modifications à venir ? Comme Method devient un grand village, il serait normal d'être correctement desservi.

Madame Eliane Pignet répond que la Municipalité a effectivement eu une discussion avec des représentants de Car postal. Avec l'entrée en vigueur de l'horaire d'hiver, dès le 12 décembre, des trajets supplémentaires seront proposés le soir après 20h00.

Madame Cinzia Galli Ratano a remarqué que l'entreprise Bollini creusait plusieurs trous dans le village, depuis quelques jours. A quoi correspondent ces travaux ?

Monsieur Christian Rochat précise que ces fouilles permettent à Swisscom de poser des câbles de fibre optique.

Madame Cinzia Galli Ratano constate qu'un trottoir a été réalisé sur le chemin de la Tuilière, le long de la propriété Burdet. Une mise à l'enquête a été déposée pour la demande de servitude, mais pas pour l'exécution des travaux. Est-ce que la Municipalité a estimé cette mise à l'enquête inutile ou superflue ?

Monsieur Christian Rochat répond que ces travaux ont été jugés de minime importance et pris sur les disponibilités de la Municipalité.

La séance est levée à 21h25.

Verbalisé à Method, le 04 novembre 2011.

La Présidente :

Anne PLANCHE

La Secrétaire :

Fanny RODRIGUEZ